



Mails supprimés et récupérés à mon insu

Par **sondey**, le **06/10/2013** à **17:56**

Bonjour,
Mon employeur a récupéré 3 mails professionnels dans ma messagerie que j'avais supprimés. Il m'a montré rapidement 2 d'entre eux (des photocopies de piètre qualité) et un destinataire a pour moi été rajouté. Je suis sûre de n'avoir jamais adressé ces mails à mon responsable !
Le vrai destinataire a lui aussi hélas supprimé ces mails (ironiques mais ni insultants ni diffamants).
Il ne m'a pas remis ces mails mais à ma demande m'a promis de me les envoyer. Après attente de ma part et une 1ère relance je n'ai toujours rien reçu !
Que puis-je faire pour prouver ma bonne foi car je subis actuellement beaucoup de pression de sa part.
Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **18:28**

Bonjour,
Quelle bonne foi évoquez-vous ?
Les messages imprudemment adressés à un destinataire et mettant en cause soit la hiérarchie, soit l'entreprise ?
Si s'agit comme vous l'écrivez de messages professionnels, l'employeur est parfaitement en droit d'en prendre connaissance, certainement en questionnant le serveur de l'entreprise.
Si s'agit d'une correspondance privée, même avec les outils de l'entreprise, l'employeur commet un délit d'interception d'une correspondance privée.

Par **sondey**, le **06/10/2013** à **18:42**

Bonjour,
La bonne foi ? La mienne bien sûr. Je suis certaine de n'avoir jamais mis mon responsable destinataire de ces mails, mon collègue oui et lui seul. Il en est sûr également car

si j'avais commis ces erreurs il s'en serait aperçu ! Je suis d'accord, l'employeur peut en prendre connaissance mais pas les modifier et rajouter un destinataire qui ne l'était pas au départ. Précision : ce sont des mails professionnels qui ne mettent personne en cause.
rnModifier ainsi des mails, c'est facile. J'ai fais l'essai pour voir. C'est enfantin !rnS'il les a récupérés, pourquoi ne pas me les envoyer ? Je parle des originaux pas des photocopies!
rnCordialement

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **19:18**

Bonjour,
rnJe savais dans le temps forger des headers "bidons", mais modifier un mail sans accès au serveur c'est un exploit.
rnBien sûr si vous évoquez le tripatouillage d'une photocopie de l'édition papier, je comprends mieux.
rnJe suppose que ces messages ne devaient pas être flatteurs pour votre responsable, mais s'il en a eu connaissance ce n'est pas grâce à MME IRMA ni au marc de café déposé au fond de son gobelet.
rnBref s'il y a sanction dans l'air Il va falloir attendre la suite sans anticiper.

Par **sondey**, le **08/10/2013** à **15:36**

Bonjour,
rnCes messages ne concernaient pas mon responsable d'une part et ce n'était que de courtes réflexions "ironiques" sur une tierce personne qui me les adressait. Ni insultes ni dénigrement de ma part. Ces courriels n'avaient pas mon responsable comme destinataire, donc cela prouve bien qu'ils ont été récupérés puisque mon collègue et moi les avions supprimés. Ce n'est pas mon collègue, personne dont je suis sûre qui les a communiqués (lui seul était destinataire et personne n'avait été mis en copie).
rnIl ne peut pas y avoir de sanction, je suis tranquille là dessus. Par contre le procédé me déplait.
rnCordialement

Par **moisse**, le **08/10/2013** à **16:22**

Bonjour,
rnComme je vous l'écrivais, votre employeur, ou responsable hiérarchique, a été informé de ce messages, ce qui lui a permis de les récupérer sur le serveur.
rnS'ils sont insignifiants je ne vois pas en quoi vous subissez une pression quelconque.
rnLa bonne première question est : comment ce responsable a eu connaissance de l'existence des messages (soit expéditeur, soit destinataire) hors le hasard.
rnLa seconde bonne question est : en a-t-il le droit ? Oui puisque ces messages ne sont pas stockés dans un emplacement privé.
rnVous devrez donc veiller à créer un emplacement privé pour y stocker vos messages personnels.

Par **sondey**, le **09/10/2013** à **15:39**

Bonjour,
rnLa pression s'exerce à d'autres niveaux. Exemple : je suis en vacances courant septembre pendant 2 semaines. A mon retour tout le travail arrivé pendant mes congés m'attend puisqu'on a demandé à mon collègue de continuer son travail et surtout de ne pas

s'occuper du mien en mon absence! Résultat au bout de 2 semaines difficiles je suis fatiguée, malade (symptômes grippaux, baisse de tension) et mon médecin décide de m'arrêter 2 semaines vu le contexte difficile dans lequel je travaille.rnMon collègue a reçu depuis les mêmes consignes : ne pas toucher à mon travail.rnIl y a d'autres problèmes : convocations dans le bureau du directeur pour motifs futiles. Bilan de la semaine dernière 3 H 30 de "perdues" puisque impossibilité d'être à mon poste de travail, etc...rnLe but recherché ? je l'ignore car je ne suis pas la seule hélas dans ce cas.rnCe directeur est nouveau, il a pris ses fonctions il y a moins de 6 mois.rnrnCordialement